

## Chronique du 7 juin au 12 juillet 1998

### MERCOSUR

Confirmant les informations mentionnées lors de notre [dernière chronique](#), le Canada et le MERCOSUR ont signé le 16 juin dernier un "Arrangement sur la coopération en matière de commerce et d'investissement" (TICA, sigle anglais pour *Trade and Investment Co-operation Arrangement*). Selon le [communiqué de presse du MAECI](#) cet accord "engage le Canada et le MERCOSUR à cerner les mesures qui altèrent ou entravent le commerce et l'investissement, et à encourager une plus grande coopération au sein de l'Organisation mondiale du commerce et dans la ZLEA ". Cette entente contient un plan d'action qui portera entre autres sur la négociation d'accords sur les investissements étrangers, sur une coopération dans le domaine douanier et sur les normes environnementales et du travail, prévoyant notamment " la participation d'un vaste échantillonnage de la société civile aux relations en matière de commerce et d'investissement ".

À première vue le Canada obtient relativement peu de cet accord puisqu'il semble se lier davantage aux mesures de facilitation du commerce discutées au sein de la ZLEA qu'à un véritable accord de libéralisation des échanges, le TICA n'amenant aucune diminution des tarifs douaniers. Nous sommes donc encore très loin d'un accord de type 4+1 (tel que ceux liant le Chili et la Bolivie au MERCOSUR) qui semblait être l'objectif initial du Canada mais qui a dû être abandonné face à la résistance du Brésil. Par contre, le gouvernement canadien a tout de même obtenu un plan d'action qui ouvre la porte à un approfondissement ultérieur des relations entre le Canada et le MERCOSUR. Ce dernier espère aussi que cet accord permettra de rapprocher le Canada des objectifs du MERCOSUR dans ses négociations avec l'Union européenne en appuyant fortement les objectifs du [Groupe de Cairns](#), qui comprend notamment les pays du MERCOSUR et le Canada, et qui vise l'élimination des subsides à l'agriculture.

Le MERCOSUR, et particulièrement le Brésil, étant le premier marché d'exportation du Canada en Amérique latine, il sera intéressant d'observer si la perspective d'accords ultérieurs, notamment dans le domaine des investissements, pourrait être utilisé par le marché commun pour obtenir un rapprochement de la position canadienne à celle du MERCOSUR lors des négociations de la ZLEA, ce qui ne fut certes pas le cas lors de la première séance de négociations qui eu lieu quelques heures après la signature du TICA.

### ZLEA

La première réunion du Comité de Négociations Commerciales (CNC) de la ZLEA s'est tenue à Buenos Aires du 17 au 19 juin. L'objectif principal de cette rencontre de niveau vice-ministériel était d'identifier les sujets particuliers qui seront discutés en septembre prochain à Miami par les [neuf groupes de négociation](#) lors de leurs séances initiales. Cet objectif n'a été que partiellement atteint puisque les éléments à aborder pour quelques groupes n'ont pu être définis. De plus, le plan de travail ne met pas l'emphase sur les premiers 18 mois de pourparlers, tel que le désiraient les négociateurs canadiens et américains, mais plutôt sur l'ensemble de la période des négociations qui devraient s'étendre jusqu'à 2005. À ce sujet José Graça Lima, sous-secrétaire aux Affaires économique et de l'intégration du Brésil de même que le secrétaire américain au commerce Bill Daley ont déjà commencé à émettre des doutes quant à la possibilité de compléter les négociations en 2005.

Les négociations concernant la participation de la société civile et les mesures de facilitation des affaires ont aussi donné peu de résultats. Tout d'abord les discussions autour du fonctionnement du comité des représentants gouvernementaux se sont avérés difficiles. Les points de vue des négociateurs américains et mexicains s'opposaient de façon diamétrale, ces derniers cherchant à limiter au maximum la participation de différents secteurs de la société civile. La solution de compromis, proposée par le MERCOSUR et acceptée par tous, permettra aux différents groupes de présenter seulement par écrit leurs points de vue respectifs. Un résumé des différents arguments sera par la suite présenté aux ministres sans obligations pour ces derniers d'agir ou même de répondre aux opinions ou requêtes

présentées. Cette solution, dénoncée immédiatement comme insuffisante par divers groupes syndicaux et environnementaux, n'est, selon les négociateurs canadiens et américains, que provisoire et pourra être améliorée.

Ensuite, l'objectif énoncé dans la [Déclaration de San José](#) pour le CNC de "définir les mesures de facilitation des affaires précises à adopter avant la fin du siècle", a été reporté à la fin de l'année devant la résistance du MERCOSUR. Ce dernier voit dans ces mesures une manière détournée pour les canadiens et les américains d'obtenir, sans contrepartie, des concessions dans le domaine de l'accès au marché. Les raisons qui poussent le MERCOSUR à adopter cette attitude sont probablement reliés aux déclarations de Kathryn McCallion, vice-ministre canadienne aux affaires internationales et au commerce, qui affirmait que le Canada était ouvert à la possibilité de signer des accords intérimaires avant 2005. La déclaration de Mme McCallion semble en effet vouloir ramener à l'avant-scène la position américaine et canadienne, rejetée par la majorité des pays comme le fait foi la Déclaration de San José qui spécifie qu'il n'y aura qu'un "engagement unique" (*single undertaking*), écartant implicitement la possibilité d'accords intérimaires. Le représentant brésilien Graça Lima a dit espérer qu'il ne s'agissait là que de la position canadienne et non de celle de la présidence temporaire du CNC. Mme McCallion a même admis que l'un des problèmes rencontré lors des négociations était le manque apparent de confiance de certains pays envers les canadiens, qui assumeront la présidence temporaire du CNC jusqu'à la fin de 1999.

(sources: voir *Americas Trade* ; *Sucesos* ; MAECI)